



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 février 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 08 Fin : 19 H 38

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018
201802-024 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 et de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013)
- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 3.3 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses de tous les candidats aux élections municipales du 5 novembre 2017

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Achat de matériel pour le parc informatique et financement par le fonds de roulement pour un montant de 60 000 \$
- 4.2 Participation de trois conseillers et du maire aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau et abrogation de la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union de municipalités du Québec
- 4.3 Modification des zones, des périodes et des heures d'interdiction de stationnement pour l'entretien des voies publiques sur l'ensemble du territoire montréalais
- 4.4 Acceptation de la proposition globale pour un usage d'occupation du domaine public, de consommation d'électricité, d'utilisation d'une zone de stationnement et de disposition de la neige durant les travaux du projet M-Montréal-Est
- 4.5 Autorisation du dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques (BAPE) pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM) à Montréal-Est
- 4.6 Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
- 5.2 Présentation du projet de règlement 71-2018 – Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 5.3 Avis de motion – règlement sur la collecte des matières résiduelles
- 5.4 Présentation du projet de règlement 72-2018 – Règlement sur la collecte des matières résiduelles

6 CONTRATS

- 6.1 Bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est
- 6.2 Bail entre la Ville de Montréal-Est et l'Ordre des audioprothésistes du Québec
- 6.3 Autorisation de dépenses pour des travaux de terminaison dans le cadre du projet TPST 201502-07 – Rénovation et agrandissement du CRÉR et autorisation de dépenses de travaux de bonification du CRÉR – 3 530 325 \$
- 6.4 Libération de la retenue contractuelle et réception définitive dans le cadre du projet TPST-2014-09-01 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville)
- 6.5 Octroi du contrat de réparation de l'ascenseur du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) – 37 132.91 \$

7 PERSONNEL

- 7.1 Optimisation de la structure organisationnelle de la Ville de Montréal-Est
- 7.2 Nomination de monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 1^{er} février 2018
- 7.3 Désignation de monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal – 200 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018 ET CELUI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018

201802-025 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 et celui de la séance ordinaire du 24 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013)

201802-026 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 15 février 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201802-027 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET DES RAPPORTS DE DÉPENSES DE TOUS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

201802-028 3.3

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Colleen McCullough, dépose, séance tenante la liste des donateurs et des rapports de dépenses de tous les candidats lors des élections municipales du 5 novembre 2017.

RAPPORT DES SERVICES 4

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE PARC INFORMATIQUE ET FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT POUR UN MONTANT DE 60 000 \$

201802-029 4.1

Considérant que l'achat de matériel pour le renouvellement du parc informatique de la Ville est prévu au programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2018 (fiche PTI 2018-61);

Considérant qu'il y a lieu d'accélérer le rythme de renouvellement;

Considérant que l'approvisionnement se fait auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'achat de matériel pour le parc informatique pour un montant de 60 000 \$;

D'imputer cet achat au fonds de roulement et de le financer sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE TROIS CONSEILLERS ET DU MAIRE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) SE TENANT DU 16 AU 18 MAI 2018 À L'HÔTEL HILTON LAC-LEAMY DE GATINEAU ET ABROGATION DE LA POLITIQUE DE PARTICIPATION DES CONSEILLERS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

201802-030

4.2

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau;

Considérant que le maire et trois conseillers ont démontré l'intérêt de participer à l'événement;

Considérant que la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080) autorise la participation du maire et de deux conseillers à l'événement;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville d'abroger la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec afin que le Conseil détermine chaque année le nom des élus qui participeront aux Assises de l'UMQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau des personnes suivantes :

- madame Françoise Lachapelle, conseillère – District 1;
- monsieur Claude Marcoux, conseiller – District 3;
- monsieur John Judd, conseiller – District 4;
- monsieur Robert Coutu, maire;

D'autoriser une dépense maximale de 2 240 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme totale de 8 960 \$;

D'abroger la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES ZONES, DES PÉRIODES ET DES HEURES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS

201802-031

4.3

Considérant qu'une modification de la signalisation existante des zones et heures d'interdictions de stationnement pour l'entretien de voies publiques sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour l'adapter aux nouvelles heures opérationnelles des travaux publics;

Considérant que les principaux changements concernent des plages d'entretien, établies du lundi au jeudi et selon divers horaires AM et PM principalement situés entre 8 h et 16 h du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;

Considérant que ces plages horaire d'entretien permettront aux citoyens de profiter davantage des voies de circulation pour le stationnement sans nécessiter le déplacement de leurs véhicules durant la période du vendredi au dimanche.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le plan d'interdiction de stationnement ainsi que les listes détaillées des périodes d'interdiction de stationnement pour l'entretien de voies publiques sur l'ensemble du territoire établies du lundi au jeudi et selon divers horaires AM et PM principalement situés entre 8 h et 16 h du 1^{er} avril au 1^{er} décembre de chaque année, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION GLOBALE POUR UN USAGE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, D'UTILISATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT ET DE DISPOSITION DE LA NEIGE DURANT LES TRAVAUX DU PROJET M-MONTRÉAL-EST

201802-032

4.4

Considérant que dans le cadre des travaux de construction du projet M – Montréal-Est, il n'est pas possible de définir convenablement un tarif pour :

- L'occupation du domaine public;
- L'usage et l'alimentation en électricité;
- La disposition de la neige;

Considérant que le règlement RCA04-11013 (règlement sur les tarifs) ne s'applique que sur de courtes périodes;

Considérant qu'après vérifications, la proposition compensatoire globale de 10 000 \$ toutes taxes incluses offerte par le développeur Magma pour les différents usages publics dans le cadre du projet M – Montréal-Est en lien avec la durée des travaux, soit de juin 2017 à octobre 2018, soumise est jugée acceptable.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la proposition compensatoire pour les différents usages de services, d'occupation du domaine public et de disposition de la neige durant les travaux du projet M-Montréal-Est, pour un montant de 10 000 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES (BAPE) POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL (CIAM) À MONTRÉAL-EST

201802-033

4.5

Considérant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une première séance en janvier dernier pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la ville de Montréal-Est a la possibilité de déposer un mémoire afin de démontrer certaines exigences en lien avec la construction du nouveau terminal projeté sur un terrain fédéral (Port de Montréal) qui n'est point assujéti aux règlements de zonage de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un avis d'intention a été transmis au BAPE afin de respecter les modalités de dépôt de mémoire;

Considérant que ce mémoire, sans aller à l'encontre du projet, permettra de soumettre certains critères et exigences souhaités en lien avec les règlements de zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De déposer le mémoire préparé par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire dans le cadre du processus des audiences de consultations publiques tenues par le BAPE pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES CIVILS OU DES UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

201802-034

4.6

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, a été autorisé à célébrer des mariages par le Directeur de l'état civil le 16 février 2010;

Considérant qu'à la suite de l'élection municipale le 5 novembre 2017, il y a lieu de désigner à nouveau monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201802-035 5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 71-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201802-036 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 71-2018 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux*.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201802-037 5.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement sur la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 72-2018 – RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201802-038 5.4

Monsieur le conseiller Yan Major présente le projet de règlement 72-2018 – *Règlement sur la collecte des matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE MÉDICAL MONTRÉAL-EST

201802-039 6.1

Considérant que le personnel du Centre médical Montréal-Est a considérablement changé au cours des dernières années;

Considérant que le Centre médical a besoin d'un plus grand nombre de locaux au 2e étage;

Considérant qu'il y a lieu de signer un nouveau bail effectif rétroactivement au 1er janvier 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

201802-040 6.2

Considérant que l'Ordre des audioprothésistes du Québec occupe déjà un local au 2^e étage de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette occupation par la signature d'un bail.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et l'Ordre des audioprothésistes du Québec, et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2018, et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE TERMINAISON DANS LE CADRE DU PROJET TPST-201502-07 – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CRÉR ET AUTORISATION DE DÉPENSES DE TRAVAUX DE BONIFICATION DU CRÉR

201802-041

6.3

Considérant que le contrat pour le projet TPST-201502-07 pour la rénovation et l'agrandissement du CRÉR a été accordé à l'entreprise KF Construction inc. pour un montant de 13 415 026,61 \$ taxes incluses (résolution 201607-206);

Considérant qu'une modification à ce contrat a été nécessaire afin de tenir compte du dépassement des contingences (résolution 201704-083);

Considérant la dépense additionnelle de l'ordre de 2 896 284 \$ taxes incluses dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet accordée lors de la séance du 22 novembre 2017 prévue par une affectation du surplus accumulé non autrement affecté (résolution 201711-254);

Considérant le règlement d'emprunt 45-2015 de 16 714 000 \$ taxes nettes;

Considérant que malgré la date de réception provisoire du projet fixée au 15 février 2018 et que pour finaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet, les montants disponibles et accordés antérieurement ne couvriront pas les frais de terminaison des travaux imprévus, des ententes et autres frais connexes avec l'entrepreneur KF Construction inc. et les divers consultants mandatés;

Considérant qu'une entente finale pour les frais de prolongation de chantier ainsi que tous les litiges a été négociée avec KF Construction et la Ville pour la terminaison du projet pour un montant de 537 500 \$;

Considérant que les montants nécessaires pour terminer les travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR sont :

Désignation	Terminaison des travaux
1. Honoraires professionnels – Conception / Surveillance / Gestion	1 159 200,00 \$
2. Honoraires professionnels - Avenants	467 140,00 \$
3. Construction incluant les directives (contingences)	15 789 277,00 \$
4. Mandats connexes – Mandat initial	478 317,02 \$
5. Incidences	76 364,65 \$
6. Étude de faisabilité / avant-projet	<u>44 300,00 \$</u>
Budget total du projet Phase 1 (avant taxes)	18 014 599,00 \$
Budget total du projet Phase 1 (taxes incluses)	20 712 285,00 \$
Budget initial du règlement d'emprunt	<u>(16 714 000,00 \$)</u>
Écart	3 998 285,00 \$
(moins) Montant autorisé par la résolution 201711-254	<u>(2 856 284,00 \$)</u>
Écart à combler pour la terminaison des travaux (taxes incluses)	1 142 001,00 \$

Considérant que la Ville a autorisé, lors de l'adoption du budget et du PTI-2018 les projets d'investissement, pour bonifier les travaux au CRÉR ;

Considérant que ces travaux bonifiés ont nécessité une réévaluation à la suite d'une analyse exhaustive faite en janvier 2018;

Considérant que les montants nécessaires pour bonifier les travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR sont :

Désignation	Bonification des travaux (projetés)
1. Étude de faisabilité / imprévus	41 996,00 \$
2. Honoraires professionnels – Conception / Surveillance / Gestion	153 550,00 \$
3. Réalisation des travaux incluant les incidences et imprévus	
Architecture	580 500,00 \$
Mécanique / Électrique	244 000,00 \$
Structure	256 000,00 \$
Civil	455 000,00 \$
Contingences	346 209,20 \$
Budget total pour la bonification du projet (avant taxes)	<u>2 077 255 \$</u>
Budget total du projet pour la bonification du projet (taxes incluses)	2 388 324 \$

Considérant que les montants nécessaires pour terminer les travaux du CRÉR sont indiqués sur les pages 1 à 4 du rapport préparé par Macogep et que ceux pour les bonifier sont indiqués aux pages 4 à 6 dans ce même rapport.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser des dépenses additionnelles et de financement pour la terminaison des travaux dans le cadre du projet TPST-201502-07 – Rénovation et agrandissement du CRÉR pour un montant de 1 142 001 \$ taxes incluses;

D'accepter les projections d'investissements dans le cadres des travaux de bonification du CRÉR pour un montant 2 388 324 \$ taxes incluses;

De transférer du surplus accumulé non autrement affecté au poste budgétaire 22-810-30-722 – P423 & P423.1 lesdites sommes afin de pourvoir au paiement des dépenses ainsi que celles pour les investissements à venir et que tout excédant y sera retourné;

D'entériner la signature de la lettre d'entente finale intervenue pour les frais de prolongation de chantier ainsi que tous les litiges négociée avec KF Construction et la Ville pour la terminaison du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-09-01 – RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201802-042

6.4

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST- 2014-09 – Reconstruction du mur de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) à l'entreprise Charex inc. (résolution 201507-171);

Considérant que l'entrepreneur s'engage à soumettre, en tant que garantie complémentaire aux exigences du contrat, un dépôt de 3 000 \$ pour couvrir les frais de maintien de l'entretien des berges (aménagement paysager);

Considérant que l'entrepreneur a effectué deux (2) visites de conformité des travaux au cour de l'année dernière, en plus de celles prévues au devis;

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014-09 – Reconstruction du mur de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel-de-ville) les travaux de correctifs ont été exécutés et les garanties complémentaires sont favorables à nos exigences;

Considérant qu'une réception provisoire a été traitée dans le décompte numéro deux (2) résolution 201512-317.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à l'entreprise Charex inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 15 juillet 2015, soit un montant de 35 991.05\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION DE L'ASCENSEUR DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) – 37 132.91 \$

201802-043

6.5

Considérant que l'ascenseur a été vandalisé durant les travaux et n'est plus opérationnel depuis ;

Considérant que le dossier a été soumis aux assureurs de la Ville de Montréal-Est pour analyse et que ces derniers ont transmis leur autorisation que tout dernièrement;

Considérant que la remise en état de cet équipement est nécessaire pour le bon maintien des opérations et des accès publics du CRER;

Considérant que le prix obtenu est représentatif du prix du marché pour un fournisseur unique pour l'équipement cité à la présente;

Considérant que Macogep a obtenu un prix de Kone inc. au montant de 37 132.91 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de réparation de l'ascenseur du CRER à l'entreprise Kone inc. pour un montant de 37 132,91\$ taxes incluses et d'autoriser le Directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

OPTIMISATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201802-044

7.1

Considérant qu'à la suite de l'adoption du nouvel organigramme le 20 décembre 2017, certains changements sont nécessaires pour optimiser celui-ci;

Considérant que ces changements n'occasionnent aucune dépense additionnelle pour la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ajuster l'organigramme de la Ville de Montréal-Est de façon à optimiser sa structure organisationnelle en y apportant les changements suivants :

- de modifier le titre du poste d'agente-conseil en ressources humaines à la direction générale par le titre de conseillère en ressources humaines tout en conservant les mêmes responsabilités;
- de déplacer le poste d'agent de bureau à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire sous la responsabilité du contremaître en chef plutôt que du directeur;
- de déplacer les deux postes de techniciens en génie civil directement sous la responsabilité du directeur des travaux publics et de la gestion du territoire plutôt que sous la direction du responsable de la gestion du territoire;
- d'abolir un poste de technologue en génie civil et de le remplacer par la création d'un poste de technicien en urbanisme et environnement.

De modifier tous les documents administratifs où les postes touchés par ces changements sont mentionnés de façon à représenter les modifications apportées à l'organigramme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMMER MONSIEUR MATHIEU VILLENEUVE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C », GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET CE, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2018

201802-045

7.2

Considérant la promotion de madame Nancy Laframboise le 1er décembre 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » du 15 au 29 janvier 2018 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Mathieu Villeneuve puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Mathieu Villeneuve a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillées qui a débuté le 1er février 2018 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNER MONSIEUR NOURI LALOUT À TITRE D'INSPECTEUR ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST.

201802-046

7.3

Considérant l'embauche de monsieur Nouri Lalout à titre de technologue en génie civil (auxiliaire) en vertu du pouvoir délégué de la directrice générale à compter du 19 février 2018;

Considérant qu'il y a lieu de désigner monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS **8**

DON À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL.

201802-047 8.1

Considérant que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal organise une soirée le samedi 16 juin 2018 au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, afin de souligner ses 30 ans aux côtés de la population aînée du secteur desservi par Montréal-Est, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Anjou et Mercier-Est;

Considérant que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal sollicite un don pour la première fois;

Considérant que ce don permettra d'assurer aux membres et à la population aînée une continuité des services.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 200 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal pour l'organisation d'une soirée afin de souligner ses 30 ans aux côtés de la population aînée du secteur de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS **9**

AFFAIRES NOUVELLES **10**

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 20 H Fin : 20 H 40

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201802-048

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier

ANNEXE 201802-031